



Litiges avec la mdph (cotorep)

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:13**

mon fils a un un handicap psycho-moteur,il etait dans une école classique,mais suite a des problèmes de lenteur et des troubles spatios temporels il a du intégrer une école spécialisée.II a également de la rééducation(kiné,psychomotricité,ergothérapie)la MDPH a révisé son dossier avant il avait droit à un complément en plus de l'aeeh , ce complément a été retiré . l'autonomie de mon fils est partiel il a toujours besoin d'une aide humaine ,j'ai contesté la décision de la MDPH auprès du tribunal de l'incapacité je voudrais savoir quels personnes peux m' assister ? Vu que j'ai de faibles revenus. La MDPH s'est basé sur un certificat médical et n'a en aucun cas ausculté mon fils(àgé de 10 ans)et j'aimerais savoir s' il y a des associations qui peuvent intervenir? bien amicalement.

Par **laurahugo**, le **17/10/2008** à **15:25**

bonjour

je suis dans le meme cas que vous la mdph vient de me descendre mon fils de categorie je viens de faire un recours gracieux et vu que je n ai pas de reponse il faut que je lance avant le 2 novembre un recours au niveau du tribunal si on peut s entraider tout les deux ca serait bien je pense je suis dans le 76

christelle